

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : MM. BERNARD Micheline, BARITEAU Philippe, RENOU Gérard, BERNARD Gilbert, SAUNIER Luc, TERRIEN Philippe, BARIL Marilyne, LAFORGE Fabienne, LAFOND Chantal.

**Étaient absentes excusées** : Mesdames BOURDON Céline, METTEN Laëtitia, SARRIEAU Colette et Monsieur MAHOU Jean-Yves.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BARITEAU Philippe.

### Ordre du jour :

- ☞ Approbation du Compte-rendu du 29 juillet 2011
- ☞ Rentrée scolaire
- ☞ Personnel Communal
- ☞ Révision du PLU
- ☞ Lotissement Communal
- ☞ Cession Lotissement « LE LOGIS »
- ☞ Eclairage Public
- ☞ 11 novembre
- ☞ SMICTOM
- ☞ Taxe Locale d'Équipement
- ☞ Formation agents CNFPT
- ☞ Mutuelle Nationale Territoriale
- ☞ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- ☞ Questions diverses

**Le compte rendu de conseil municipal du 29 juillet 2011 est approuvé.**

### RENTREE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ de notre directrice Madame Stéphanie PORNIN pour une école d'Aytré. Le Conseil Municipal salue très chaleureusement le travail accompli ensemble, sa disponibilité, son écoute et ses qualités professionnelles. La municipalité accueille avec plaisir Madame Marie CHIBAUDEL en charge du poste de direction. 152 élèves sont scolarisés depuis septembre.

### PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'agrandissement du Groupe Scolaire et à la charge de ménage supplémentaire le Conseil Municipal décide de modifier les contrats des 3 personnes suivantes :

Madame PETROWISTE Catherine passe à 30/35<sup>ème</sup>

Madame PINEAU Ghislaine passe à 19/35<sup>ème</sup>

Madame BRET Stéphanie passe à 13/35<sup>ème</sup>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame SARAHOUI Nadia de son poste au sein de l'Agence Postale Communale. Madame le Maire a rencontré Mademoiselle RENOU Eliette, actuellement remplaçante pour lui proposer le poste, celle-ci a accepté.

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire a rencontré le cabinet d'études « Paysages de l'Ouest » qui a élaboré notre document d'urbanisme. Monsieur le Directeur a confirmé que Madame le Préfet n'accepterait pas l'ouverture de la zone A pour accéder à la demande d'un seul citoyen. Par contre il peut être envisagé par une révision simplifiée la modification des zones UL et UX, l'ouverture de zones 1AU pour un devis estimatif à 3 580 € HT.

La loi Grenelle2 impose pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 une mise en compatibilité des PLU avec les autres documents d'urbanisme notamment le SCOT. Il faudra donc envisager une révision globale pour cette date.

Au vu de l'ensemble de ces informations le Conseil Municipal veut prendre le temps de la réflexion sur la réelle nécessité de cette révision.

#### **LOTISSEMENT COMMUNAL : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le cahier des charges pour l'étude de faisabilité est prêt. Le Conseil Municipal décide donc de lancer une procédure négociée. L'annonce sera diffusée début octobre pour une remise des plis le 14 novembre à 18 heures.

#### **CESSION DU LOTISSEMENT « LE LOGIS »**

Suite à la demande de Monsieur MARTIN, Président de l'association syndicale du logis de Puydrouard, le Conseil Municipal décide d'intégrer la voirie et les espaces verts dans le domaine public communal.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer un foyer trop vétuste FA41 pour un montant de 238.83 € HT.

Suite à un vandalisme début septembre au terrain des Allées, quatre candélabres ont été endommagés. Le coût de la réparation est de 2 268 €uros. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie et notre assurance a été sollicitée pour une indemnisation.

Le SDEER souhaite faire des essais lumineux le 5 octobre au soir pour valider le choix de l'éclairage de la Place du Souvenir.

#### **11 NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal valide le choix de Monsieur ARSONNEAU comme traiteur. Le prix du repas servi aux aînés de la commune est de 26 €uros. L'animation de la soirée est confiée au groupe « COUP DE CHAPEAU » de Monsieur RENOU Michel.

#### **SMICTOM**

Au vu du succès grandissant du tri sélectif et d'une mise en place importante de composteurs, le SMICTOM souhaite effectuer un seul ramassage hebdomadaire pour les ordures ménagères.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition tout en demandant un ramassage hebdomadaire pour les sacs jaunes.

#### **TAXE D'AMENAGEMENT**

La loi de finances 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement destinée à remplacer plusieurs taxes dont la Taxe Locale d'Equipement.

Le Conseil Municipal vote un taux de 5% pour cette taxe d'aménagement identique au précédent taux de TLE.

#### **FORMATION AGENTS CNFPT**

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% par an (au lieu de 0.9% proposé) pour la cotisation versée au CNFPT par les employeurs afin d'assurer la formation professionnelle de leurs agents.

#### **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat au taux de 0.7%

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Madame le Maire fait le compte-rendu des diverses réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Lors de la réunion du 15 septembre les élus ont appris d'une part, que le maintien de la CDC Plaine d'Aunis aurait pu être possible alors qu'on nous a toujours affirmé le contraire et que d'autre part,

il y a la possibilité de déposer des amendements. Pour que la CDCI valide un amendement au projet préfectoral il faut un vote de 2/3 membres.

Peu de nouveautés, beaucoup de flou. La plupart des membres de la CDCI estime que les décisions ont été prises sans avoir pris conscience des problèmes soulevés.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

1. Le Conseil Municipal décide d'acheter un vidéo projecteur et un écran.
2. Un concert à Capella autour d'Hildegard Von Bingen est organisé par la Compagnie Voix d'Aunis le vendredi 14 octobre à 20 h 30 en l'église de Forges.
3. Le Conseil Municipal décide de favoriser la destruction des nids de frelon asiatiques situés sur la commune en sollicitant l'aide financière du Conseil Général dont le montant s'élève à 135 €uros ou 220 €uros selon la technique employée.

La séance est levée à minuit.